

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 9

NOVEMBRE 2021

L'EDITO

Dans ce numéro, nous nous interrogeons sur la place des femmes dans la construction et la gestion de la ville.

Nous vous proposons également de regarder comment différentes instances de représentation des citoyens participent ou pas à l'émergence d'une démocratie plus participative.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro : Françoise OHEIX, Adil ACHAROUIDE, Arlette CHAVANIEU, Catherine BERNIE-BOISSARD

La ville est-elle faite par et pour les femmes à Nîmes ?

Si depuis quelques années la loi sur la parité a permis que les femmes accèdent à plus de responsabilités dans les conseils municipaux et départementaux, en revanche l'espace urbain est loin d'être paritaire. Toutes générations confondues, il n'est pas vécu de la même façon par les hommes et par les femmes. La ville est-elle faite par et pour les femmes ?

Contre :

Dans l'espace public, les femmes sont invisibles. À peine 1% des noms de rues et places nîmoises porte des noms de femmes. Les arrêts de bus ne signalent que les grands hommes. Il n'y a pas de noms de femmes pour les lycées. À l'exception du théâtre Bernadette Lafont, cherchez les équipements culturels et sportifs qui portent des noms féminins. Effacer les femmes de l'histoire, c'est les cantonner à l'espace domestique et nier leur importance dans la vie publique.

Pour :

S'il est difficile de contrer ces arguments, il reste que depuis quelques années les choses commencent à changer. **Le CSCS de Valdegour porte le nom de Simone Veil. Le collège du Mas-de-Mingue celui de la pionnière de l'informatique Ada Lovelace.** Le lycée Dhuoda honore une femme de lettres de l'époque carolingienne. À Montpellier des noms de femmes ont été donnés à des rues de la ville : la féministe socialiste Clara Zetkin, l'écrivaine algérienne Assia Djebar ou la militante féministe française Hubertine Auclert. À Nîmes, après de longues années sans cette délégation, une élue est chargée des droits des femmes. Mais on ne saurait se satisfaire d'un rapport annuel à ce sujet devant le conseil municipal.

Contre :

Pour les femmes, dans la ville, l'insécurité n'est pas un sentiment mais une réalité. Les jeunes filles, surtout si elles se déplacent seules, pour le travail ou les loisirs, sont-elles protégées par les caméras de vidéo-surveillance, si nombreuses à Nîmes ? Les harcèlements qu'elles subissent sont-ils repérés au même titre que les mauvais stationnements ou les dégradations sur la voie publique ? En nocturne par exemple, les femmes évitent d'emprunter les zones piétonnes mal éclairées, prennent



garde à leur habillement, utilisent moins les transports en commun.

Pour :

La loi de 2018 réprime le harcèlement de rue. Cependant, comme les femmes sont toujours harcelées dans l'espace public, **la Ville de Nîmes a mis en place le dispositif ANGELA avec les commerçants** pour lutter contre ce phénomène. Les collectivités soutiennent les initiatives des associations d'information ou de solidarité avec les femmes.

Contre :

L'usage de la ville est différent pour les hommes et les femmes. Elles sont plus souvent dans l'espace public avec des enfants, des personnes âgées. **Avec une poussette, entre voitures mal garées, trottoirs exigus, mal entretenus, c'est un parcours du combattant.** Le même que celui des handicapés ou des personnes à mobilité réduite.

Si une femme porte des talons, même de 3 cm, fussent-ils Richelieu, les rues de Nîmes lui promettent à coup sûr une entorse, de la rue de la Madeleine les jours de pluie aux calades de la place des arènes.

Veut-elle satisfaire un besoin naturel ? Elle doit affronter les rares WC publics autonettoyants. Peu engageants, inadaptés si l'on porte plusieurs sacs ou selon les vêtements. Ou bien utiliser les toilettes payantes des centres commerciaux ou des bars.

Pour :

Souvent, dans les cours d'école, 20 % des garçons s'approprient 80 % de la surface pour jouer au foot. Pour y remédier, de nombreuses villes, comme Trappes, Rennes ou Grenoble, aménagent l'espace de manière équitable entre tous les enfants, avec des cours de récré "dégenrées". Nîmes pourrait s'en inspirer, afin de favoriser l'égalité filles-garçons et changer les représentations. La précarité touche 10 000 femmes à Nîmes. **Ville, associations et entreprises se sont unies à la rentrée 2021 contre la précarité hygiénique.**

Contre :

Le nom même de Nîmes vient du latin Nemausus, nom masculin. **Depuis plus de 2000 ans, l'espace urbain a été conçu et aménagé essentiellement par des hommes.** La Maison carrée est dédiée aux Princes de la jeunesse. Les arènes accueillent des combats de gladiateurs. Les Jardins de la Fontaine, c'est l'architecte Maréchal. Le chemin de fer, c'est Paulin Talabot. Les Zup c'est l'architecte Arsène Henry. Le Carré d'art est dû à Sir Norman Foster. Depuis 1789, aucune femme n'a été élue maire.

Pour :

Le Musée de la romanité a été conçu par l'architecte Elizabeth de Portzanparc. À Nîmes, des femmes sont à la tête du service de l'urbanisme, de la médiathèque Carré d'art, du Musée du Vieux Nîmes ...

Contre :

Mais la seconde de la liste électorale de JP. Fournier en 2020 n'est pas devenue la première adjointe du maire Et après des élections paritaires, **il faut attendre le 12° poste de vice-président de Nîmes métropole pour trouver une femme** dans cette fonction. Elles sont deux vice-présidentes sur un total de 15 !

Sans conclure

Peut-on agir dès aujourd'hui pour changer la place et le rôle des femmes dans la ville, sachant que les aménagements du présent le sont aussi et d'abord pour les générations à venir ? Et vous, qu'en pensez-vous ?

Comités de quartier, conseils de quartiers, conseils citoyens, gadgets ou moteurs de la participation citoyenne ?

Le Comité représente les habitants d'un quartier qui souhaitent s'exprimer par leur adhésion et leur participation, même ponctuelle. Ces associations 1901 déterminent librement le périmètre de leur activité et regroupent des bénévoles de sensibilités politiques diverses. Il y a une quarantaine de comités de quartier à Nîmes. La plupart existent depuis plus de 50 ans.

Le Conseil de quartier, présidé par un.e élu.e à Nîmes, regroupe les revendications et demandes de quartiers d'une même zone géographique. Un budget identique pour chaque conseil lui est attribué pour les satisfaire. Conformément à la loi, sept conseils de quartiers nîmois existent depuis 2002.

Chacun d'eux est composé du Maire, président de droit, d'un président délégué désigné parmi ses adjoints, de six membres du conseil municipal, des présidents des comités de quartiers du secteur, ainsi que de quatre représentants des institutions, de quatre délégués de la vie associative, de six personnalités qualifiées choisies par la mairie !

Le Conseil citoyen est un collectif d'habitants et d'associations travaillant à des projets dans le cadre des Contrats de ville (renouvellement urbain, transports, équipements publics) ; il n'est ni animé ni présidé par des élus et concerne les quartiers éligibles à la politique de la ville. Mis en place depuis 2016, il est composé d'habitants et de représentants d'associations (22 par conseil), respecte la parité hommes/femmes et s'appuie sur une désignation aléatoire à partir des listes électorales, ce qui exclut les résidents de nationalité étrangère. Il se réunit tous les mois, il est piloté par des animateurs de la « politique de la ville ».

Les comités de quartiers

Pour :

Les comités sont à la fois **des instances revendicatives et des lieux de partage citoyen**. Historiquement, ils ont pris la succession de comités de fête, ouverts sur la culture locale : lotos, jeux de boules, jeux de société, clubs informatique, vide-greniers, sorties ... Puis ils se sont élargis à des regroupements revendicatifs sur des problèmes communs aux habitants concernés. Ils favorisent les liens sociaux notamment pour les personnes isolées.

Contre :

Ils **représentent seulement une partie des habitants**, souvent plutôt âgée et touchent difficilement la population plus jeune. Malgré une Union des comités de quartier, ils communiquent parfois peu entre eux et avec les autres associations. Instances de revendication, ils se consacrent plus à des questions de maintenance des équipements (voirie, éclairage, élagage) qu'à une vision globale des problèmes d'urbanisme ou à des sujets concernant l'ensemble de la collectivité.

Les conseils de quartiers

Pour :

Ils **permettent aux habitants d'exprimer des demandes d'équipements**, centralisées par le comité ou les représentants des habitants ou d'associations, **qui ne seraient peut-être pas reçues par les services**. Pour la mairie cela permet de privilégier les demandes cooptées et d'orienter les réponses des services municipaux. Les comités sont un bon relais pour exprimer les besoins de la population et être entendus par les responsables territoriaux ; les résultats peuvent encourager la participation des habitants

Contre :

Il y a un manque de diversité dans les collèges représentés. La population ne se sent pas toujours concernée, surtout les plus jeunes. L'équilibre des pouvoirs entre les élus, les services et les habitants n'est pas réel. Si les comités sont assidus, les associations et les institutions sont souvent absentes. Les différents collèges communiquent peu entre eux, ce qui nuit à la cohésion et l'efficacité des

demandes ou des propositions. La réunion annuelle des conseils de quartier n'est pas préparée de façon participative. Elle se réduit à un



compte-rendu préparé par les services municipaux, laissant peu de place aux remarques constructives sur des problèmes concernant l'ensemble de la ville.

Les conseils citoyens

Pour :

Ces conseils ont pour objectif de faire participer les habitants de ces quartiers. Ils ont été mis en place grâce au volontariat des personnes déjà impliquées dans la vie sociale.

Les responsables de la politique de la ville ont joué le jeu. Le **système** fonctionne et **permet aux participants d'avoir des formations intéressantes** (politique de la ville, parentalité...)

Le rôle des médiateurs et coordinateurs est important dans la mobilisation des habitants.

Contre :

Plusieurs problèmes se posent. Les nombreux résidents qui n'ont pas la nationalité française se sentent exclus. Les participants restent souvent les mêmes qui sont déjà impliqués dans les associations de quartier. Les horaires de réunion (18-20h), ne sont pas compatibles avec les emplois du temps des mères de famille

Si quelques propositions sont entendues, les **habitants n'ont bien souvent qu'une présence consultative** ; il n'y a pas de consultation préalable à la mise en place de projets importants comme le logement.

Sans conclure

La superposition des comités de quartier, des conseils de quartier et des conseils citoyens ne facilite pas la compréhension de leur éventuelle utilité respective.

Les conseils de quartier et conseils citoyens devaient être des facilitateurs pour l'expression des citoyens et l'avancée des actions. Or ils mobilisent toujours les mêmes personnes et génèrent des rivalités pour les financements des actions.

Élargir le recrutement, mieux coordonner ces différents acteurs et valoriser leur complémentarité semble indispensable pour renforcer la participation citoyenne. Et vous, vous sentez-vous concerné ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page [Facebook](#)